

Garantie de qualité pour les personnes âgées dans Lanaudière 40 % DES RÉSIDENCES ONT DEMANDÉ LA CERTIFICATION

Lanaudière, 20 mai 2008 – Quatre résidences pour personnes âgées sur dix, dans la région de Lanaudière, ont commencé leurs démarches pour obtenir leur certificat de conformité.

Les propriétaires de ces résidences répondent ainsi aux nouvelles dispositions de la loi. En effet, le gouvernement a mis en place un régime de certification obligatoire des résidences privées pour personnes âgées, dans le but de garantir aux aînés des conditions minimales de sécurité et de qualité de vie.

Les propriétaires doivent se conformer à un ensemble de critères comme la présence en tout temps d'une personne majeure au sein de la résidence, des formations à jour en réanimation cardiorespiratoire et en premiers soins, l'alimentation et l'administration des médicaments. On se préoccupe aussi de l'entretien des lieux et de la présence de dispositifs de sécurité, tel un mécanisme d'appel à l'aide pour chaque résident.

Dans notre région, 133 résidences doivent répondre à ces normes pour conserver leur permis. Elles ont jusqu'au 1^{er} février 2009 pour obtenir leur certificat. Cinquante-cinq d'entre elles ont adressé une demande en ce sens. Des évaluations sont en cours pour voir si elles répondent aux exigences. Pour les aînés ou leur proches à la recherche d'un tel type d'hébergement, c'est un élément très rassurant de savoir qu'un propriétaire a engagé une démarche de conformité.

Certifiées

Actuellement, trois résidences sont certifiées. À la **Seigneurie Arthur-Beauséjour de Joliette**, première résidence lanaudoise certifiée, s'ajoutent maintenant la **Résidence Galante de Saint-Charles-Borromée** et la **Maison Ginette Marsolais de La Plaine**.

L'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, qui émet et renouvelle les certificats aux deux ans, incite par ailleurs les 78 autres propriétaires de résidences sur le territoire à présenter une demande de certification. « Il est important que les 5 186 personnes âgées qui vivent actuellement dans ces résidences reçoivent des soins et services dont la qualité est assurée », a déclaré le président-directeur général de l'Agence, monsieur Jean-François Foisy.

- 30 -

Source : Service des communications
Chantal Héту - ☎ 450 759-1157, poste 4208
chetu@ssss.gouv.qc.ca

Vous trouverez ce communiqué sur notre site Internet : www.agencelanaudiere.qc.ca